

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

Décision n° 186 du 29 janvier 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2013 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement

NOR : INTJ1300464S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 8 janvier 2013,

Décide:

Le tableau d'avancement pour l'année 2013 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major, les adjudants-chefs:

Bier, Pascal Nigend : 70 688

Petit, Bertrand Nigend : 140 151

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

Chaptois, Philippe Nigend : 159 274

Turon, Hervé Nigend : 138 684

Barras, Christophe Nigend : 161 455

Tillier, David Nigend : 178 793

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs:

Richard, Carl Nigend : 154 989

Fabre, Jean-Christophe Nigend : 173 179

Pour le grade de maréchal des logis-chef, le gendarme:

Liconnet, Charly Nigend : 209 878

Fait le 29 janvier 2013.

*Le colonel,
commandant de la gendarmerie
de l'armement,
C. FRITSCH*